



# Annulation d'une vente d'un véhicule d'occasion

Par **LANGLOIS**, le **10/12/2008** à **12:58**

Nous avons vendu une voiture d'occasion à un particulier.

Il est venu la chercher, la ramener chez lui et a fait un aller à son travail mais le midi la voiture n'a pas pu redémarrer.

Il nous envoyer un recommandé AR dans lequel il veut annuler la vente suivant l'article 1641 du code civil.

Mais dans cette lettre, il nous parle de problème électrique mais pas d'expertise ou de devis d'un mécanicien.

A-t-il le droit d'annuler la vente?

Avons-nous un recours contre l'annulation?